

## Le 7 juin 2021

Redressement judiciaire OFFICE DEPOT France

Le juge du tribunal de commerce de Lille a décidé de choisir le Groupe ALKOR comme repreneur. Même si d'autres repreneurs proposaient de sauver plus d'emplois, ce choix nous semble le plus sûr. En effet, ALKOR est financièrement plus solide et reprends Office Dépôt uniquement sur ses fonds propres. Ils vont maintenir le réseau et son ADN en utilisant la méthode de la franchise pour fonctionner. Aujourd'hui ce sont 460 salariés qui conserveront leur emploi et ALKOR propose 370 emplois supplémentaires à court terme. Au total l'enjeu est de pouvoir sauver 830 emplois en 2021. D'autres emplois seront offerts en 2022 dans le cadre de la priorité donnée pendant 2 ans aux salariés d'Office Dépôt.

ALKOR a un management humain, proche des salariés. Beaucoup de salariés sont satisfaits de ce choix. Ils ont mis en place une cellule de reclassement pilotée par un spécialiste du recrutement et maintiendront les avantages sociaux des salariés liés à la procédure de reprise : ancienneté, congés payés, RTT, 13è mois. Pour rappel, pendant la période d'un mois qui suit le jugement, les salariés qui accepteront les offres de reclassement proposées bénéficieront d'un contrat de travail sans période d'essai, avec maintien de leur ancienneté.

La CFTC regrette bien sûr les nombreux licenciements mais ALKOR n'est pas responsable de la casse sociale mais bien l'actionnaire, le Groupe Aurelius ; ne nous trompons pas de combat.

Patricia Vangrevelynghe Déléguée Syndicale Centrale OFFICE DEPOT France CFTC 0609876879